

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	142 (1997)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Aperçu historique sur le soutien. 3e partie, De la révolution française à l'armée fédérale suisse de 1874
<b>Autor:</b>	Zen Ruffinen, Pascal
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-345772">https://doi.org/10.5169/seals-345772</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Aperçu historique sur le soutien (3)

## ***De la révolution française à l'armée fédérale suisse de 1874***

Par le capitaine Pascal Zen Ruffinen

*« La plus vigoureuse et la plus exacte observation des lois militaires, l'expérience la plus consommée, la valeur et la grande intelligence d'un général d'armée, la bravoure des soldats ne suffisent pas pour faire des conquêtes et pour s'assurer la conservation d'un Etat, il faut de la subsistance aux hommes et aux chevaux. »*

Dupré d'Aulnay

Nos deux derniers articles<sup>1</sup> ont permis au lecteur de se familiariser de manière sommaire avec le ravitaillement pour la période allant de l'Antiquité au début de la Révolution française. Nous avons tenu à poursuivre ce périple historique jusqu'à la création de l'armée fédérale suisse pour un motif bien précis : dans la réforme de la loi d'organisation militaire de 1874 apparaît une proposition révolutionnaire, controversée si l'on en juge par les articles parus à l'époque, débattues d'une manière orageuse aux Chambres fédérales. Il s'agit de la création des troupes d'administration et d'un train des subsistances.

Si la Révolution française et les guerres de la République et de l'Empire ne modifient guère l'alimentation militaire, elles entraînent des changements dans le domaine des approvi-

sionnements. La conception du ravitaillement des armées change à plusieurs reprises ; elles vivent sur leurs convois et leurs magasins, mais elles cherchent également à vivre de ce qu'elles trouvent sur place par achats, réquisitions, maraudages et pillages. Malgré les efforts consentis par l'intendance militaire, les troupes souffrent souvent de privations, ce qui a pour conséquence, au cours d'une campagne, de faire diminuer les effectifs de façon spectaculaire.

### **Le système des étapes**

A maintes reprises, les chefs militaires de l'époque cherchent à tirer les enseignements des échecs subis dans le domaine du ravitaillement et à apporter les corrections adéquates. Les lacunes et les insuffisances sont bien souvent identifiées dans la plupart des armées, tout comme le sont, par ailleurs, les solutions apportées pour résoudre les problèmes.

À la suite de ces constatations, la plupart des armées adoptent le fameux système des étapes, qui offre à la fois mobilité, liberté de manœuvre et une large autonomie de soutien. On installe sur les principaux axes empruntés par les corps de troupe des magasins, des dépôts de munitions, des hôpitaux et des arsenaux. Deux courants distincts sont ainsi organisés : le premier amène tous les biens nécessaires au combat et à la survie des troupes ; le second, qui suit une direction inverse, évacue blessés, malades et matériels défectueux, tout ce qui pourrait entraver les troupes dans leur marche en avant, sur les étapes établies le long de la ligne de communication. Il faut

<sup>1</sup>RMS, janvier et mars 1997.

### Insuffisances

Emploi exclusif d'un seul mode de ravitaillement.

Convois lents et vulnérables, qui ralentissent les opérations.

Tout attendre de l'exploitation des ressources locales (achats ou réquisitions) revient à s'exposer rapidement à des privations.

Les magasins organisés par l'intendance militaire sont un apport appréciable, mais tout en attendant revient à confier une mission impossible à l'administration militaire.

Pillage et maraudage

### Solutions possibles

Combinaison de plusieurs modes de ravitaillement selon les caractéristiques de la campagne.

Ils sont indispensables pour assurer à la troupe une autonomie en ce qui concerne un certain nombre de biens, mais il faut les réduire à l'indispensable.

L'exploitation des ressources locales demeure le mode de ravitaillement privilégié, dans la mesure où l'effort demandé, l'organisation des convois demeure supportable, tant que les régions traversées peuvent fournir ce dont les troupes ont besoin.

Conserver les magasins, tout en créant des places de ravitaillement où les troupes peuvent venir librement s'approvisionner à tout moment.

Résultats de ravitaillements insuffisants, ils sont punis avec la plus grande sévérité, car ils engendrent l'indiscipline.

souligner que, conjointement au système des étapes, d'autres modes d'approvisionnements (convois et réquisitions) continuent à fonctionner.

« Une grande liberté d'action, prétend von der Goltz, doit caractériser le service des subsistances. Pas de système, mais de l'intelligence, de la réflexion, de l'emploi, pour ainsi dire radical, de tous les moyens qui se présentent. »

Et Jomini ajoute qu'« un général doit savoir faire concourir à ses entreprises toutes les ressources existantes dans le pays qu'il envahit ; il doit employer les autorités, lorsqu'elles y restent, à frapper des ré-

quisitions uniformes et légales, qu'il fera exactement payer s'il en a les moyens ; lorsque les autorités ne restent pas, il doit en établir de provisoires requises sur les points les plus sûrs et les plus favorables aux mouvements de l'armée, d'après le principe des lignes d'opérations. Afin de ménager les approvisionnements, on pourra faire cantonner le plus de troupes possibles dans les villes et villages, sauf à indemniser les habitants de la surcharge qui en résultera. L'armée, outre les vivres et fourrages, aura des parcs de voitures auxiliaires fournies par le pays, pour que les approvisionnements puissent lui arriver partout où elle resterait stationnaire. »

### Le soutien en Suisse entre 1815 et 1874

Entre 1798 et 1815, la Confédération suisse connaît les rigueurs de la guerre, l'occupation, l'instabilité politique et la misère. Depuis la Restauration, différentes lois d'organisation militaires se succèdent ; le partage des compétences dans le domaine militaire favorise, tantôt les autorités fédérales, tantôt les autorités cantonales.

En matière d'alimentation et de ravitaillement, les compétences et leur corollaire, les dépenses, sont pendant longtemps supportées par les cantons, dans la mesure où il appartient à chacun d'entre eux

de pourvoir aux besoins de son propre contingent. Ce n'est que progressivement que la Confédération prend en charge les dépenses liées aux approvisionnements de l'armée.

Cette période n'apporte rien de bien nouveau dans le domaine du ravitaillement ; les modèles en vigueur se retrouvent dans la plupart des armées européennes, à savoir :

**- Subsistance individuelle.** Chaque militaire entre en service avec une réserve de vivres pour quelques jours.

**- Exploitation des ressources locales.** On prend sur place, on vit de ce que le pays offre (achats et réquisitions).

**- Convois de ravitaillement.** Transports des vivres et des autres biens de soutien par des colonnes civiles ou militaires.

**- Organisation d'un service des étapes.** Ravitaillement depuis l'arrière avec constitution de magasins le long des principaux axes empruntés par les troupes.

Les mobilisations consécutives aux tensions intérieures à partir des années 1830, à la guerre civile du Sonderbund en 1847 révèlent les insuffisances criardes des troupes fédérales, en particulier celles des services qui ne disposent pas des éléments nécessaires à l'accomplissement de leur lourde tâche :

**- Absence d'une autorité militaire fédérale,** d'une intendance militaire respon-

sable des ravitaillements, capable d'assurer une véritable coordination et l'indispensable cohésion à l'ensemble des troupes.

**- Absence d'un personnel militaire qualifié,** notamment pour la distribution des biens de soutien. Il n'existe pas de troupes spécifiques affectées aux approvisionnements ; soit

on les prélève dans les troupes, soit on fait appel à du personnel civil.

**- Absence de formations du train** attribuées, entre autres, au transport des vivres. Cette tâche essentielle incombe tout d'abord aux cantons puis, plus tard, aux autorités fédérales qui, faute de moyens organiques, font souvent appel à des

## Recrutement des troupes d'administration en 1875

(Personnel à mettre à disposition par chaque canton)

Arrondissement	Canton	Boulangers	Bouchers	Menuisiers	Total
I	Vaud	4	2	1	7
	Valais	2	1		3
	Genève	2	1		3
II	Fribourg	2	2		4
	Neuchâtel	3	1	1	5
	Berne	3	1		4
III	Berne	8	4	1	13
	Lucerne	3	1	1	5
IV	Obwald		1		1
	Nidwald		1		1
	Zoug	2	1		3
V	Argovie	3	2		5
	Soleure	3	1		4
	Bâle-Ville		1	1	2
	Bâle-Campagne	2			2
VI	Schaffhouse	1	1		2
	Zurich	5	2	1	8
	Schwyz	2	1		3
VII	Thurgovie	2	1		3
	Appenzell a. R.	1	1	1	3
	Appenzell i.R.	1			1
	Saint-Gall	4	2		6
VIII	Grisons	2	1		3
	Tessin	2	1	1	4
	Uri	1			1
	Valais	2			2
	Schwyz		1		1
	Glaris	1	1		2
	<b>Totaux</b>	<b>64</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>104</b>

## Pourcentages en personnel effectif selon les armes et les services

	1866	1913	1939	1962	1974
Etats-majors et commandement				1,8 %	6,0 %
Infanterie	87,6 %	75,4 %	62,6 %	45,0 %	38,0 %
Artillerie (Inclus fortresse)	8,6 %	11,4 %	12,8 %	9,6 %	9,5 %
Aviation et DC			1,7 %	6,9 %	7,8 %
TML (y compris la cavalerie)	2,2 %	4,3 %	6,2 %	6,3 %	6,9 %
Génie	1,4 %	4,0 %	5,2 %	6,5 %	6,3 %
Transmissions				3,8 %	5,1 %
Sanitaires	0,2 %	3,3 %	5,0 %	3,6 %	4,1 %
Troupes de soutien <sup>2</sup>		1,3 %	2,0 %	2,7 %	2,7 %
Troupes de sauvetage				5,0 %	4,8 %
Troupes de transport			2,7 %	2,0 %	2,1 %
Divers		0,3 %	1,8 %	7,8 %	11,5 %

entreprises de transport civiles.

La guerre franco-allemande de 1870-1871 survient. Avec l'occupation des frontières, on constate à nouveau les insuffisances de notre préparation à la guerre, notamment dans les domaines des services, ravitaillement et transports en particulier. Ces constatations amènent une double proposition dans le projet de la nouvelle loi militaire d'organisation de 1874, dé-

coulant des nouveaux principes constitutionnels : la création de troupes d'administration et la mise sur pied de formations du train, dont une partie servira au transport des vivres et du fourrage. Certains officiers supérieurs s'y opposent farouchement avec, en appui, deux arguments principaux :

– Notre armée a une vocation défensive, uniquement à l'intérieur de nos frontières ; par conséquent, son ravitaillement peut se

faire sans autre, puisque les opérations se dérouleront exclusivement sur le territoire national et que, de ce fait, les troupes ne manqueront jamais de ressources.

– Les autorités se font une idée erronée quand elles veulent préparer une armée en campagne avec toute l'infrastructure logistique qui en découle.

Le bon sens va prévaloir, les propositions sont retenues. L'instruction des trou-

<sup>2</sup> La désignation officielle est « Troupes d'administration - troupes de subsistances - troupes de ravitaillement - troupes de soutien ».

pes d'administration est de la compétence de la Confédération. Les écoles de recrues, dont la première a lieu du 28 août au 18 octobre 1875, ont une durée de 45 jours, les écoles de sous-officiers de 21 jours, les écoles préparatoires d'officiers-chefs de section et de quartiers-maîtres de 35 jours.

Jusqu'alors, les corps de troupe transportaient leurs vivres et leur fourrage au moyen de chariots réquisitionnés ou allaient les « toucher » dans les magasins du commissariat. Dorénavant, le train d'armée se subdivise en deux groupes, d'une part les bataillons du train affectés aux voitures du génie, au service sanitaire et aux subsistances,

d'autre part le train de ligne pour la conduite des voitures attachées aux états-majors, aux bataillons d'infanterie et aux escadrons de cavalerie (munitions, bagages, subsistances) et qui accompagnent ces corps de troupe.

### En guise de conclusion

La subsistance d'une armée ne campagne ne peut découler d'une doctrine absolue. En effet, des prescriptions uniformes ne s'adaptent pas toujours à des situations fort diverses. La conception des ravitaillements comprend ainsi logiquement plusieurs façons de faire. Des systèmes mixtes apparaissent comme les

plus pratiques, surtout les plus souples dans le cadre des opérations : l'histoire l'a démontré et nos ancêtres en avaient déjà saisi l'importance. La loi d'organisation militaire de 1874 apporte, dans le domaine des approvisionnements, un souffle nouveau à la jeune armée fédérale. Une conception nouvelle était née.

Notre étude succincte de l'évolution du ravitaillement ne saurait donner que des orientations générales avec, sans doute, des lacunes. On en excusera un soldat pas toujours habile, non plus, à se servir des formulations les plus exactes ou les plus heureuses.

P.Z.R.  
(Fin)

## Choses lues

Règlement de service américain : « Le salut est la forme la plus importante de la politesse militaire. »

Règlement français : « Le salut est la plus fréquente des marques extérieures de respect ; son entière correction doit être strictement exigée. »

Règlement suisse : « Le salut militaire est un devoir de service. Il est dû aux supérieurs qui sont tenus de le rendre. »

*Revue militaire suisse* : « Car, c'est cela, le salut, un échange. Je suis là, fidèle, disent les yeux du soldat. Compte sur moi, répondent ceux de l'officier. Le tout tient en un centième de seconde. Il ne s'agit pas, en effet, que le doigt effleure seulement la visière, mais la main doit être dans la position réglementaire et le regard doit chercher le regard, profondément. »

Charles-Henri Favrod  
24 Heures, 22 février 1997